

**Mise en place
de l'Observatoire national du bruit
des infrastructures de transports terrestres
dans le département de la Haute-Saône.**

Direction
départementale
de l'Équipement

Haute-Saône

- Comité de pilotage du 25 juin 2007 -

Compte rendu

Direction
territoriale

C.T.A.

Pôle de GRAY

affaire suivie par : Yves MARTIN – Direction Territoriale / C.T.A. Pôle de GRAY.
tél. : 03 84 68 27 18 – Portable: 06 76 49 05 18 - fax : 03 84 68 27 80
courriel : yves.martin@equipement.gouv.fr

Présents

Monsieur le Préfet – Président.
Madame Dominique CHARTON – Bureau Urbanisme-Environnement de la Préfecture.
Madame Muriel BOUDARD – DIREN.
Monsieur Jean-Claude DEMESY – Ville de VESOUL.
Monsieur Hervé GREGET – Ville de LUXEUIL LES BAINS.
Monsieur Jean-Pierre VARLET – DDASS.
Monsieur Alexandre CHEMOUNI - RFF.
Monsieur Gilbert MARBOEUF - DRE/SATD.
Monsieur Hervé GIRARDOT – DRE/SMO.
Monsieur Sébastien JEANGEORGES – DIR/District de REMIREMONT.
Monsieur Thomas BENELLI – Bureau d'études ORFEA - BRIVE.
Messieurs Mathieu FOURNIER et Vincent RACHET – CETE/LYON/LR-AUTUN.
Madame Marie-Thérèse CHOLLEY – DDE 70.
Messieurs Joël PRILLARD, François MARIE et Yves MARTIN – DDE 70.

Absents excusés

Monsieur le Président du Conseil Général.
Monsieur le Maire de SAINT-LOUP-sur-SEMOUSE.

24 bd des Alliés
BP 389
70014 VESOUL cedex
téléphone :
03 84 68 27 00
télécopie :
03 84 68 27 01
courriel :
dde-haute-saone@equipement.gouv.fr
nternet : www.haute-saone.equipement.gouv.fr

Cette première réunion du Comité de pilotage de l'Observatoire national du bruit avait pour objet de présenter la démarche « Bruit » concernant les infrastructures de transport terrestres dont la mise en place de l'Observatoire dans le département de la Haute-Saône, a été conduite par la DDE 70 avec le concours du CETE/LYON/LR-AUTUN.

M. le Préfet accueille les participants et présente cette opération tout en soulignant que le département de la Haute-Saône reste globalement et relativement préservé du bruit, comparativement aux départements urbains. L'animation du Comité de pilotage est ensuite confiée à M. le Directeur départemental de l'Équipement qui rappelle l'ordre du jour.

Présentation du contexte réglementaire par le CETE/LYON/LR-AUTUN

M. DEMESY demande si la communauté de communes de l'agglomération vésulienne a été invitée dans le cadre de sa compétence urbanisme.

M. le DDE précise que seules les collectivités locales gestionnaires de la voirie, ont été invitées, à savoir le Conseil Général pour les R.D. et les trois villes de VESOUL, LUXEUIL-les-BAINS et SAINT-LOUP-sur-SEMOUSE pour leurs voies communales. Cependant, le compte rendu ainsi que les diaporamas seront communiqués à la CCAV avec, si besoin, possibilité de commentaires de la part de la DDE.

Présentation du classement sonore en Haute-Saône par la DDE

Pas de question sur ce classement sonore des voies de plus de 5000 véhicules et de plus de 50 trains par jour. Ce classement est déjà pris en compte dans l'instruction des documents d'urbanisme depuis le 16 décembre 1998.

Présentation de l'Observatoire du bruit par le Bureau ORFEA de BRIVE (19) et démonstration de la base de données en « naviguant » sur les photos aériennes ainsi que sur les fiches renseignées par bâtiment concerné, à VESOUL et à PORT/SAÔNE.

Le DDE complète le diaporama en présentant le contexte des routes en Haute-Saône et en détaillant les plans d'actions envisageables de l'Etat pour les routes nationales uniquement, tout en précisant que ce plan d'actions, porté à connaissance des collectivités pour information (Cf. étapes 6 et 7 de la procédure de l'O.N.B.), les laisse libres d'agir sur leurs domanialités respectives.

En réponse à la demande de M. DEMESY sur les possibilités d'utilisation de l'ONB 70 pour des prospectives suivant des partis d'aménagement au droit de VESOUL, le DDE précise que tous les projets routiers en cours ou à l'étude, aménagements sur place ou déviations/contournements, font l'objet d'études sonores spécifiques en vue de correspondre aux normes et réglementations en vigueur, si besoin par des écrans, isollements de façades ou acquisitions/démolitions.

A noter que tous les points noirs bruit (P.N.B.) que sont les bâtiments en zones de bruit critique (Z.B.C.) et antérieurs à 1978, sont recensés pour les R.N. et évalués en vue de leur résorption.

Présentation de l'Observatoire des voies ferrées par R.F.F.

M. CHEMOUNI informe l'assemblée que cet ONB « fer » pour la Haute-Saône ne concerne que 20 km de voie de la ligne DOLE-BELFORT dans le secteur d'HERICOURT.

Actuellement, les études avec l'assistance du CETE/LRA, n'en sont qu'à l'étape n° 3 (pré-zonage des ZBC) et les résultats de l'ONB « fer » ne seront connus qu'en fin 2007-début 2008.

Présentation des cartes de bruit stratégiques par le CETE/LYON/LR-AUTUN

Selon le décret du 24 mars 2006 pris dans le cadre d'une harmonisation européenne, des cartes de bruit stratégiques (CBS) et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) doivent être élaborés dans chaque département, pour les infrastructures de transports terrestres dont le trafic est >16 400 véhicules/j, les voies ferrées supportant plus de 164 trains/j et toutes les agglomérations > 250 000 habitants.

La carte de bruit stratégique du réseau national en Haute-Saône (jointe en annexe) a été réalisée et présentée en séance. Trois secteurs sont concernés : la R.N. 57 à Luxeuil, la R.N. 19 dans la traversée de Vesoul, et le contournement de Lure.

L'ONB sera adapté pour faire office de PPBE afin de ne pas multiplier les structures, vu le peu de réseau concerné.

Tour de table et débat

La DIREN souhaite connaître les échéances de résorption ; le CETE/LRA répond qu'aucune date ne figure actuellement dans les textes.

M. DEMESY demande si les coûts définis dans l'ONB permettront de choisir le parti d'aménagement pour la R.N. 19 à VESOUL.

Le DDE souligne que la R.N. 19 fait l'objet d'une concertation en cours concernant l'autoroute à l'ouest de VESOUL et qu'une concertation est prévue cet automne pour la R.N. 19 au droit de l'agglomération vésulienne.

Le bruit fait partie des critères d'analyse des variantes ; des études spécifiques plus poussées sont établies pour le choix du parti d'aménagement.

Enfin, pour la DDE, la priorité du plan d'actions apparaît être la traverse de VESOUL par la R.N. 19 compte tenu de la densité de population et de l'échéance de réalisation de la mise en route express. Une phase « d'approfondissement » des informations sera nécessaire sur le terrain en examinant point par point les bâtiments. Ce travail sera réalisé en lien avec la DRE, maître d'ouvrage des investissements routiers, et la DIREN.

Pour le DRE/SATD, l'ONB sera agrégé au niveau régional avec les quatre départements de Franche-Comté pour formaliser ensuite l'Observatoire national.

La DRE/SMO n'a pas de remarque à formuler.

La DIR demande si la qualité du revêtement routier peut réduire le bruit. Le Bureau ORFEA confirme que les revêtements routiers réputés peu bruyants, peuvent permettre de gagner de 4 à 5 dB(A) par rapport à des revêtements standard, sans toutefois connaître avec précision la pérennité de ces performances.

Conclusion

Compte tenu des observations émises, le DDE estime que l'outil « ONB 70 » est maintenant en place en Haute-Saône et qu'il pourra être mis à disposition des administrations avec le préalable « Mapbruit ». (Pour information, ce logiciel peut être acquis pour environ 500 € auprès du CERTU).

Avant diffusion officielle par la Préfecture, la DDE fera parvenir aux participants un projet de compte rendu avec les diaporamas, pour avis et par voie électronique.

La prochaine réunion du Comité de pilotage pourra avoir lieu courant 2008 pour d'une part actualiser l'Observatoire haut-saônois repris dorénavant par Mme CHOLLEY de la DDE, et d'autre part, pour faire le point sur les projets des collectivités dans ce domaine et sur l'avancement de la partie financière.

Le Directeur départemental de l'Équipement

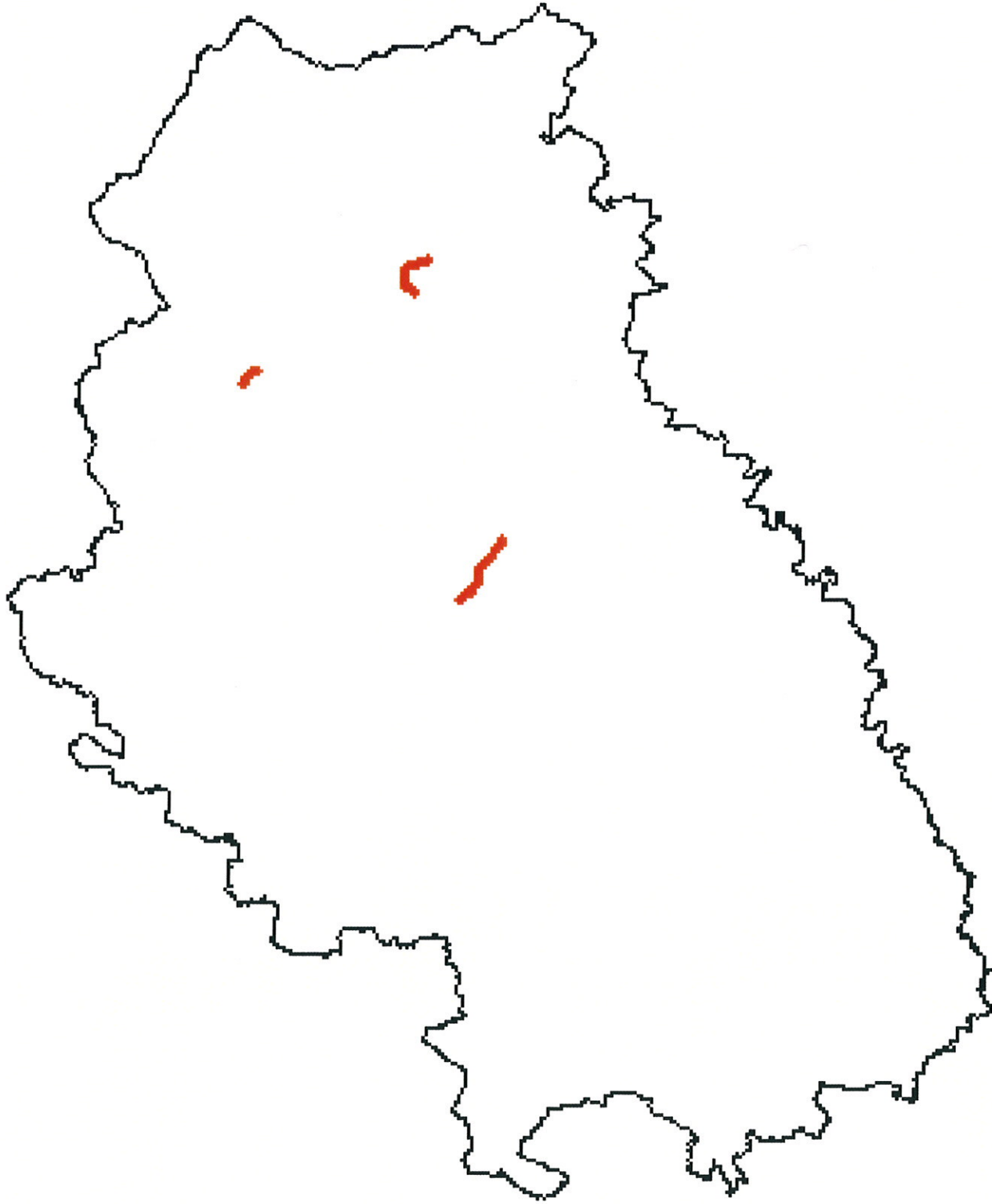
Joël PRILLARD

Copie à :

?Tous les participants et absents excusés.

?CETE/LYON Bernard MIEGE

CARTE
STRATEGIQUE
DU BRUIT
ET RESEAU
CONCERNE
EN
HAUTE – SAÔNE
(annexe au cr-copil
du 25 juin 2007)



- RN 57 à
LUXEUIL
LES BAINS.
- RN 19 en
déviation de
LURE
- RN 19 en
traverse de
VESOUL.